

(06-2015)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ATTESTATION NORMALE (1)

❶ Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :
 Nom : Prénom :
 Adresse :

❷ Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
- autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble.
- un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse (2) :
 Dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité)

❸ Nature des travaux

J'atteste que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, ces travaux :

1. Fondations :
- n'affectent pas les fondations
- ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations.
2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :
- n'affectent pas ces éléments
- ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments.
3. Façades (hors ravalement) :
- n'affectent pas les façades
- ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades.

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés.
 (2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ❶

4. Eléments de second œuvre :

- ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second œuvre suivants.
A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second œuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. huisseries extérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. cloisons intérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. installations sanitaires et de plomberie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. installations électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f. système de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre des locaux existants supérieure à 10 %.
6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
7. J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 52-0 bis du code des taxes sur le chiffre d'affaires (CTCA) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article A-130 bis de l'annexe au CTCA.
8. J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre ④ ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 10 % ou 20 %) et le montant de TVA effectivement payé au taux de :

- **10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;**
- **5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.**

Fait à, le (jj/mm/aaaa)

Signature du client ou de son représentant :